

37 - Vie des Quartiers - Association Res-KP - Association ALEDD - Foyer des Jeunes Travailleurs «Les oiseaux» - Versement d'un acompte de la subvention 2013 - Subvention exceptionnelle au Collège Clairs-Soleils

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions socioculturelles, culturelles et sportives.

Ces associations peuvent intervenir à la fois en proximité et en «pôle» de ressources et d'actions sur un secteur particulier d'activités à l'échelle de la Ville comme les «cultures urbaines».

1 - Association Res-KP

Dans le cadre du soutien à des actions de «cultures urbaines», une convention de partenariat, de moyens et d'objectifs lie la Ville à l'Association Res-KP pour notamment l'organisation de battles de break dance régionales, nationales et/ou internationales à Besançon.

A partir du projet associatif de Res-KP croisé avec les orientations jeunesse en la matière, la Ville apporte son soutien à la programmation annuelle de l'Association.

Ainsi, l'Association Res-KP organise des ateliers d'initiation de danse et rencontres à l'espace jeunesse, dans une salle du quartier et dans la salle polyvalente de la Maison de Quartier de Planoise de façon régulière ou pendant les vacances (stages).

Elle prévoit également pour 2013 à nouveau l'organisation d'un événement, à savoir le 30 mars 2013 au Palais des Sports, la Battle nationale «Energies Urbaines» qui accueillera des équipes de toute la France et d'Europe, avec en première partie une battle régionale (2 équipes de Res-KP et deux équipes sélectionnées).

Pour ce faire Res-KP travaille en étroite collaboration avec la Ville de Besançon (Coordination Jeunesse et Inter'Agés, Maison de quartier de Planoise, Direction des Sports) et le réseau Cultures Urbaines, dont l'Association ASEP et son secteur «jeunesse et cultures urbaines».

Dans un second temps, les danseurs de Res-KP préparent différents shows ou spectacles qu'ils proposeront dans diverses manifestations bisontines ou régionales.

La commission de suivi (composée d'élus de la Ville et des représentants de l'Association) se réunira début 2013 (réunion au minimum une fois par an) pour établir un bilan et les perspectives d'actions en cours et à venir.

Pour réaliser ces activités et actions, la Ville met à disposition de l'Association des locaux (de la Maison de Quartier de Planoise) et du matériel (sonorisation) (selon les modalités précisées dans la convention).

La Ville de Besançon apporte aussi à l'Association Res-KP une subvention dont le montant est défini notamment en tenant compte d'une part des possibilités financières de la Ville et d'autre part du bilan des activités conduites les années précédentes et de leur évaluation et des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'Association, tels qu'ils auront été précisés et étudiés au sein d'une commission de suivi.

Une première partie de financement pour l'année 2013 est proposée à l'Association en première réponse à une demande effectuée dans le cadre de l'appel à projet 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

Le montant sollicité est de 9 000 € pour l'organisation de la 8^{ème} édition de la Battle «Energies Urbaines» (30 mars 2013).

Il est proposé de verser une subvention, à titre d'acompte, de 5 000 € dans l'attente de la délibération de programmation 2013 des actions du CUCS prévue au 26 mars 2013 et de la finalisation d'un avenant.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 65.824/6574 CS 47003 (Vie des Quartiers - Mission CUCS).

2 - Association ALEDD

Dans le cadre du soutien aux accueils de loisirs, la Ville contribue chaque année financièrement aux activités de l'Association ALEDD (Association des Loisirs pour Enfants Différents mais Déterminés).

A partir du projet associatif d'ALEDD croisé avec les orientations enfance et jeunesse en la matière, la Ville apporte son soutien à l'organisation de sessions d'accueils de loisirs et de séjours, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Doubs.

En 2011, l'accueil de loisirs a accueilli 18 enfants différents de 6 à 17 ans pour 5 667 heures/enfants.

L'équipe d'animation a pour objectifs «de responsabiliser les enfants et jeunes, maintenir et/ou développer leur autonomie, de vivre en collectivité et de vivre d'agréables moments».

L'encadrement est évalué et dimensionné en fonction du handicap des enfants, d'où des coûts importants en masse salariale.

Le montant de la subvention de la Ville est défini notamment en tenant compte d'une part des possibilités financières de la Ville et d'autre part du bilan des activités conduites les années précédentes et de leur évaluation et des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'Association, tels qu'ils auront été précisés et étudiés au sein du comité technique du CEJ.

En 2012, 14 970 € ont été versés pour l'accueil de loisirs (32,80 % du budget prévisionnel).

Un financement pour l'année 2013 sera proposé à l'Association dans le cadre de l'appel à projet 2012 du Contrat Enfance Jeunesse / Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon. Le montant sollicité est de 15 000 € pour un budget prévisionnel de 43 490 €.

Il est proposé de verser une subvention, à titre d'acompte, de 6 000 € dans l'attente de la délibération de programmation 2013 des actions du CEJ prévue au 26 mars 2013 et de la finalisation de la convention 2013.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés).

3 - Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux

Dans le cadre du soutien aux structures destinées à la jeunesse, une convention de partenariat, de moyens et d'objectifs lie la Ville à l'Association Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» pour notamment ses fonctions d'accueil, de logement et d'actions socio-éducatives et culturelles.

A partir du projet associatif du FJT croisé avec les orientations jeunesse de la Ville en la matière, la Collectivité apporte son soutien aux programmes annuels rattachés à ces fonctions.

Dans l'attente de l'examen par le Conseil Municipal des programmes et des modalités de financement par la Ville pour l'année 2013, il est proposé dans un premier temps de modifier un article de la convention triennale d'objectifs et de moyens qui lie la Ville au FJT «Les Oiseaux» sur les conditions de versement de la subvention annuelle de fonctionnement permettant à l'Association de percevoir un acompte en 2013 et 2014 correspondant au 3/12^{ème} de la subvention versée en année n-1.

Et dans un second temps, il est proposé d'appliquer ce nouvel article pour 2013 en versant un acompte de 10 150 € dans l'attente de la délibération de programmation 2013 prévue au second trimestre et de la finalisation de l'avenant 2013.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés).

4 - Séjour éducatif - Collège Clairs-Soleils

Dans le cadre de l'aide aux loisirs éducatifs aux familles les plus modestes et en particulier pour des premiers départs en voyage, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Collège Clairs-Soleils de 1 200 € pour aider des familles concernées dans le coût supporté pour un voyage.

Il est ainsi convenu d'apporter un soutien tout particulier à 20 familles dont l'inscription est une charge ne permettant pas à leur enfant de 4^{ème} de partir en voyage en Angleterre en 2013.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'un acompte de 5 000 € à l'Association Res-KP pour le financement du Battle Energies Urbaines,

- d'autoriser le versement d'un acompte de 6 000 € à l'Association ALEDD pour le financement de l'accueil de loisirs,

- d'autoriser la modification ainsi présentée de l'article 5.6 de la convention de partenariat, de moyens et d'objectifs 2012-2014 qui lie la Ville au FJT «Les Oiseaux»,

- d'autoriser le versement d'un acompte de 10 150 € au FJT «Les Oiseaux» pour le financement de leurs actions et activités,

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 200 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Clairs-Soleils pour des premiers départs en voyage en Angleterre pour des familles modestes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention 2013/2014 pour le FJT Les Oiseaux.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme CRABBÉ-DIAWARA n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.